

ODOXA

L'Opinion tranchée

Les nouveaux véhicules électriques individuels

Etude Odoxa pour Eurofil*

*Eurofil, un des leaders de l'assurance en direct, est une marque de l'assureur Aviva France

Méthodologie



Recueil

Enquête réalisée auprès d'un échantillon de Français interrogés par internet les 28 et 29 mars 2018.



Echantillon

Echantillon de 1 009 Français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Précisions sur les marges d'erreur

Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

	Si le pourcentage observé est de ...					
Taille de l'Echantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
1 500	1,1	1,5	2,0	2,3	2,4	2,5
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

Lecture du tableau : Dans un échantillon de 1000 personnes, si le pourcentage observé est de 20%, la marge d'erreur est égale à 2,5%. Le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [17,5 ; 22,5].

Principaux enseignements du sondage

Etude Odoxa pour EUROFIL : Les nouveaux véhicules individuels électriques

Les principaux enseignements :

- Plus d'un Français sur deux a déjà entendu parler des nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI) : en dehors de la trottinette électrique très majoritairement connue, c'est l'hoverboard (59%) que les Français connaissent le mieux
- Les 18-24 ans sont 3 fois plus nombreux que la moyenne à en être déjà utilisateurs (10% vs 3% des Français)
- Potentiel de développement : 17% des Français non-utilisateurs envisagent d'utiliser ces NVEI à l'avenir, un chiffre qui grimpe à 30% auprès des 18-34 ans et des cadres
- Avantages et inconvénients de ces NVEI : Certes pratiques et écologiques, ils sont considérés comme chers, pas adaptés à tous les trajets et risqués
- Des véhicules jugés risqués : autant pour l'utilisateur que pour les autres usagers
- Les Français connaissent mal les règles applicables à l'usage de ces véhicules

Synthèse détaillée (1/4)

Plus d'un Français sur deux a déjà entendu parler des nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI) : en dehors de la trottinette électrique très majoritairement connue, c'est l'hoverboard (59%) que les Français connaissent le mieux

Ludiques et pratiques, les trottinettes électriques se sont largement développées ces dernières années : pour preuve, pas moins de 90% des Français les connaissent ou en ont entendu parler. Il est vrai qu'il s'agit de l'adaptation d'un véhicule déjà bien connu de tous. Et pourtant, le skate électrique, également déclinaison d'un mode de déplacement familier, ne fait pas encore complètement partie du paysage : seuls 51% des Français le connaissent.

Des engins dont le design apparaît plus nouveau sont d'ailleurs plus connus que le skate électrique (de 5 à 6 Français sur 10). Ainsi, 59% des Français (et 77% des 18-34 ans) ont entendu parler de l'hoverboard électrique, cet appareil à deux roues sur lequel on se tient debout, avec lequel on avance en se penchant vers l'avant. Arrivent ensuite par ordre de connaissance le mono-roue électrique (connu de 56% des Français) et le gyropode électrique (52%).

Les 18-24 ans sont 3 fois plus nombreux que la moyenne à en être déjà utilisateurs (10% vs 3% des Français)

Ces NVEI ne sont donc plus -ou en tout cas beaucoup moins- des objets de curiosité, mais leur usage en est encore qu'aux prémices. Les Français sont aujourd'hui 3% à les utiliser -cela représente un million et demi de personnes- et 13% ont au moins un proche qui en utilise. « Mix » entre objet ludique, pratique et technologique, ces nouveaux engins séduisent tout particulièrement les jeunes (18-24 ans) et les cadres. Les premiers sont 10% à en être déjà utilisateurs quand les seconds sont 7%.

Potentiel de développement : 17% des Français non-utilisateurs envisagent d'utiliser ces NVEI à l'avenir, un chiffre qui grimpe à 30% auprès des 18-34 ans et des cadres

Pour le moment, les non utilisateurs demeurent largement sceptiques : 83% d'entre eux n'ont pas l'intention d'utiliser les NVEI. Mais le potentiel existe puisque les 17% restants représentent 8,6 millions de futurs usagers possibles.

Synthèse détaillée (2/4)

Les jeunes et les cadres devraient continuer à constituer le cœur de cible des NVEI : ainsi parmi les non-utilisateurs, 31% des 18-24 ans, 29% des 25-34 ans et 32% des cadres déclarent qu'ils ont l'intention (probable ou certaine) d'utiliser ces véhicules individuels d'un nouveau genre. A noter : le potentiel est plus important en agglomération parisienne et dans les grandes villes (18%), mais il n'est pas négligeable en zone rurale (15%).

Enfin, il faut croire que l'usage est contagieux puisque ceux qui ont au moins un proche déjà adepte sont 41% à vouloir conduire un NVEI.

Avantages et inconvénients de ces NVEI : Certes pratiques et écologiques, ils sont considérés comme chers, pas adaptés à tous les trajets et risqués

D'ailleurs, les Français sont très nombreux à penser que ces nouveaux véhicules vont se développer (82% le pensent). Si 69% d'entre eux assimilent ces objets à des « gadgets » et 78% estiment qu'ils sont surtout destinés aux jeunes, ils les perçoivent plutôt d'un bon œil estimant qu'ils sont pratiques (74%) et rapides (61%).

En effet, au-delà de l'objet de loisir (cité à 35% comme un avantage), les Français voient bien l'aspect utilitaire de ces nouveaux véhicules puisqu'ils permettent selon eux de se déplacer rapidement (24%), d'avoir un moyen de déplacement complémentaire aux transports en commun (14% et 22% en agglomération parisienne), tout en favorisant l'écologie (22%) et même, pour certains, en faisant des économies (5%).

Quels sont alors les freins à l'utilisation des NVEI ?

- 86% des Français trouvent ces nouveaux véhicules chers et c'est la première raison mise en avant par les réfractaires (41%), ceux qui ne souhaitent pas les utiliser.
- Les Français sont 59% à penser que ces nouveaux véhicules ne sont pas adaptés à la circulation/à la voirie
- L'inadaptation à leurs trajets habituels est la 2e raison (40% de citations) pour laquelle les réfractaires n'ont pas l'intention d'utiliser ces appareils.
- Près d'un tiers des réfractaires (31%) trouvent qu'il est risqué d'utiliser ce type de véhicules

Synthèse détaillée (3/4)

Des véhicules jugés risqués : autant pour l'utilisateur que pour les autres usagers

Les Français dans leur ensemble sont d'ailleurs d'accord pour reconnaître que l'utilisation de ces nouveaux véhicules n'est pas sans risque. 75% des Français jugent ces véhicules risqués pour les piétons et 73% pour les deux-roues et automobilistes. Mais, selon eux, le danger est aussi bien présent pour l'utilisateur lui-même : 69% des Français le pensent. Ce n'est pas qu'un fantasme puisque les usagers et leurs proches sont encore plus nombreux à le dire (73%) !

Les Français connaissent mal les règles applicables à l'usage de ces véhicules

82% des Français estiment que l'utilisation de ces nouveaux modes de déplacement électriques est peu voire pas du tout réglementée. Ils n'ont pas tout à fait tort : le code de la route ne définit pas clairement les conducteurs de NVEI. Mais l'usage a fini par les assimiler, la plupart du temps à des piétons qui doivent donc se déplacer à une allure modérée.

Le résultat de notre première question quizz est éloquent : les Français connaissent, de fait, très mal la réglementation existante et les usagers et leurs proches ne font pas exception !

Sur les cinq points de questionnement, deux recueillent une majorité de bonnes réponses quand trois recueillent une majorité de mauvaises réponses.

Dans le détail :

- Il est plutôt vrai que la circulation des nouveaux véhicules individuels sur les pistes cyclables est tolérée. 74% des Français ont donc raison. Mais attention ! Cela n'est possible que pour certains modèles (de trottinettes électriques par exemple) homologués pour rouler à plus de 6 km/h, et la vitesse est limitée à 25 km/h.
- Il est vrai qu'il faut forcément déclarer l'utilisation de ces véhicules à son assureur, mais seule une petite majorité de 51% des Français le pensent.
- 67% des Français ont tort de penser que l'usage des écouteurs ou du casque (téléphone, musique...) est prohibé, ce n'est pas le cas.
- Par ailleurs, le port du casque de protection -s'il est conseillé- n'est pas obligatoire, 56% des Français se trompent.
- Enfin, plus embêtant, 53% des Français ont tort d'affirmer que les usagers doivent circuler sur la chaussée et non sur le trottoir. Car à l'exception des détenteurs de certains véhicules homologués, leur place est sur le trottoir !

Synthèse détaillée (4/4)

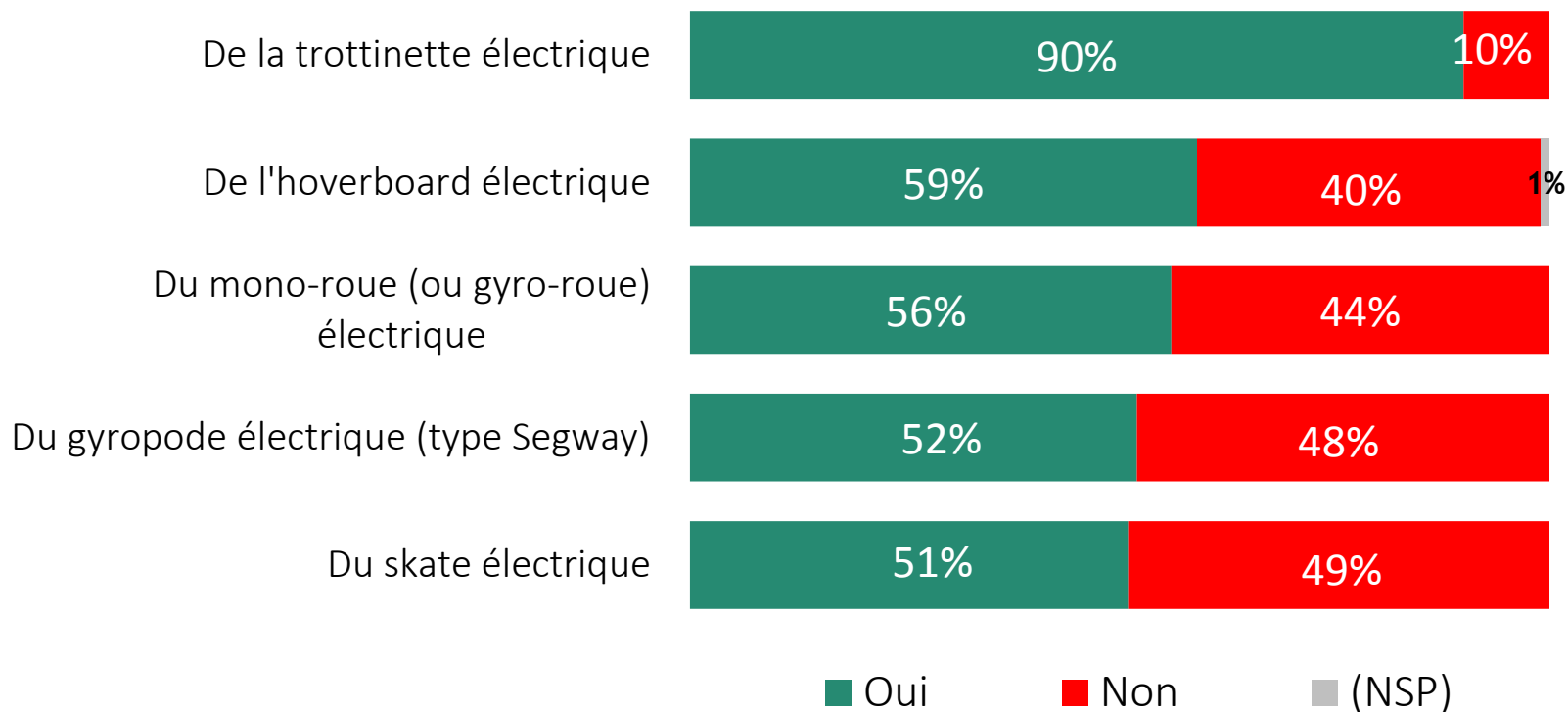
Les usagers et leurs proches se trompent généralement dans les mêmes proportions que les Français et plus encore sur la déclaration à leur assureur (42% contre 51% en moyenne). Ils se montrent d'ailleurs également plus ignorants sur la couverture de leurs assurances, objet de notre seconde question quizz. Ainsi, 36% des Français se trompent en imaginant que leurs assurances existantes (habitation ou automobile) les couvrent forcément en cas d'accident s'ils conduisent un NVEI. Une proportion supérieure de près de 10 points (45%) chez les conducteurs de NVEI !

Céline Bracq, directrice générale d'Odoxa
@celinebracq

Avoir entendu parler des nouveaux véhicules électriques individuels



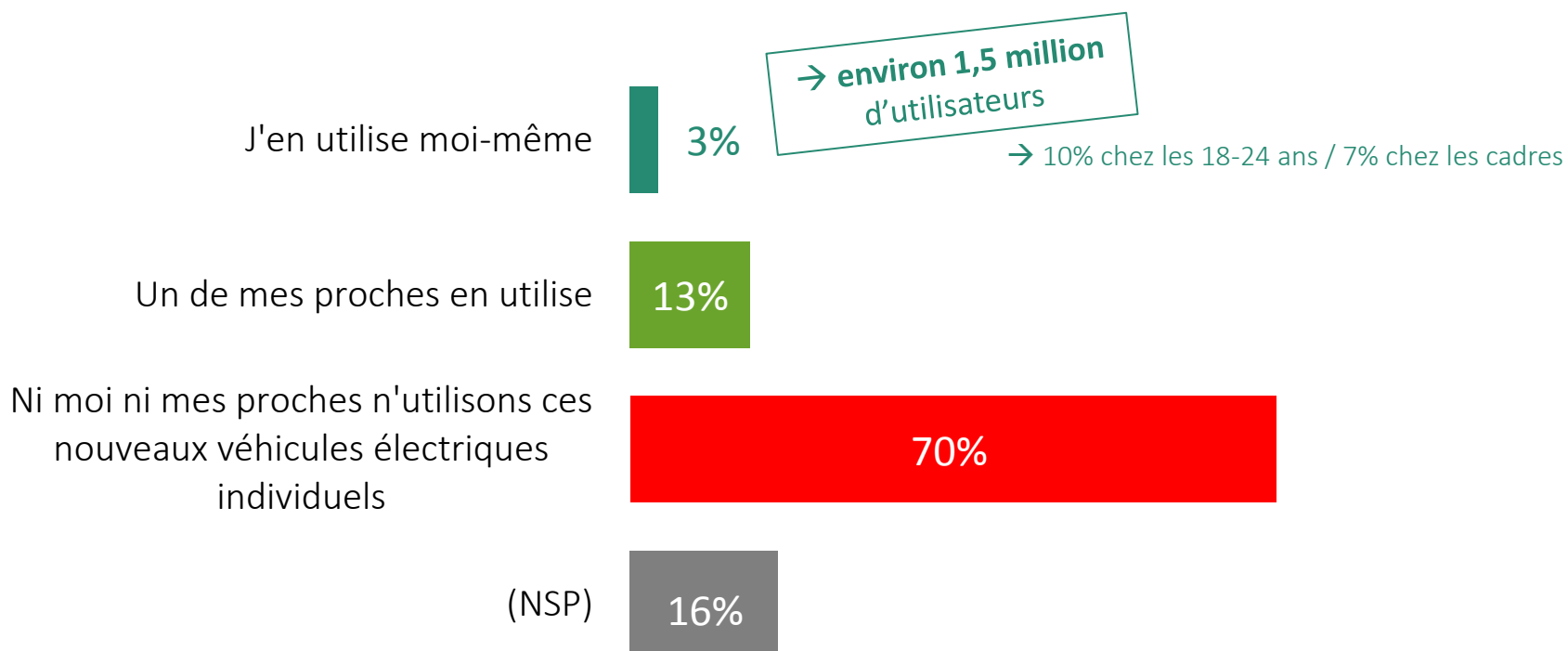
Vous-même, avez-vous déjà vu ou entendu parler...



Part d'utilisateurs de nouveaux véhicules électriques individuels



Vous-même ou l'un de vos proches utilise-t-il ces nouveaux véhicules électriques individuels ?



Intention d'utiliser ces nouveaux véhicules électriques individuels



À ceux qui n'en utilisent pas :

Et avez-vous l'intention d'utiliser ces nouveaux véhicules électriques individuels ?

ST Non : 83%

→ environ 8,6 millions
d'utilisateurs potentiels

ST Oui : 17%

- 31% des 18-24 ans
- 29% des 25-34 ans
- 32% des cadres

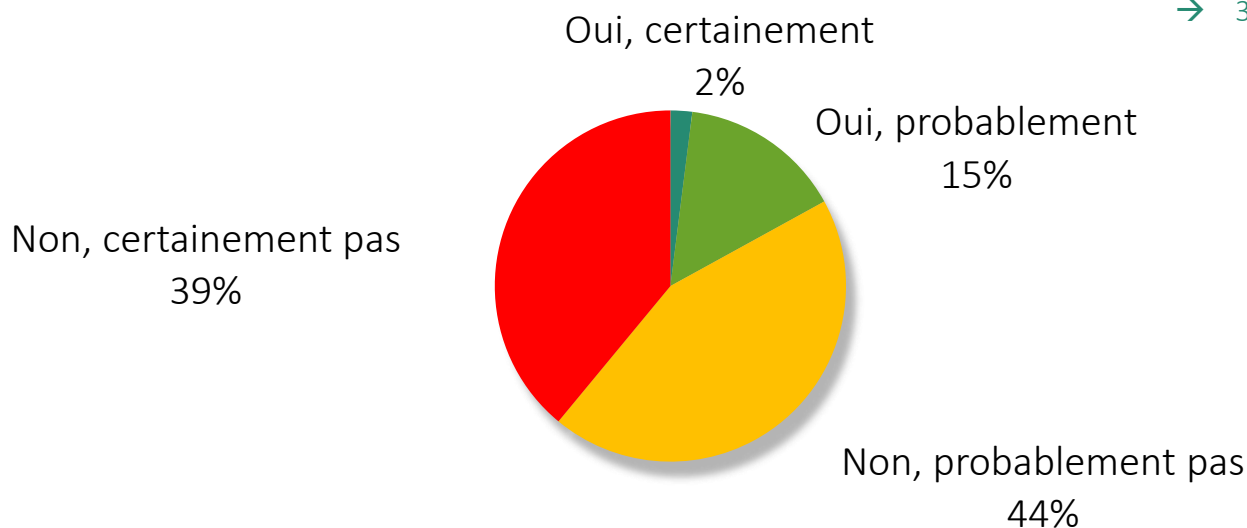
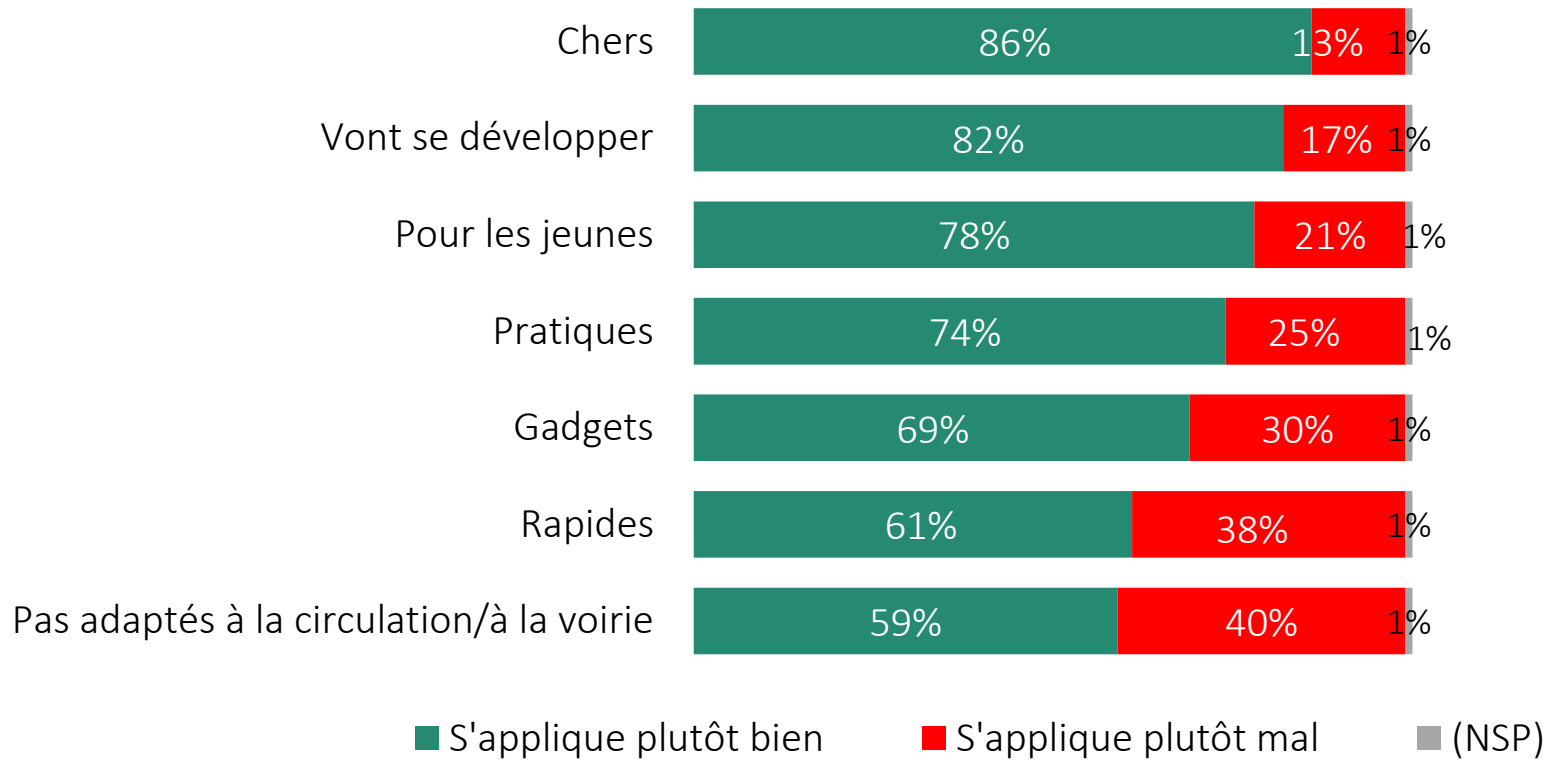


Image détaillée de ces nouveaux véhicules électriques individuels



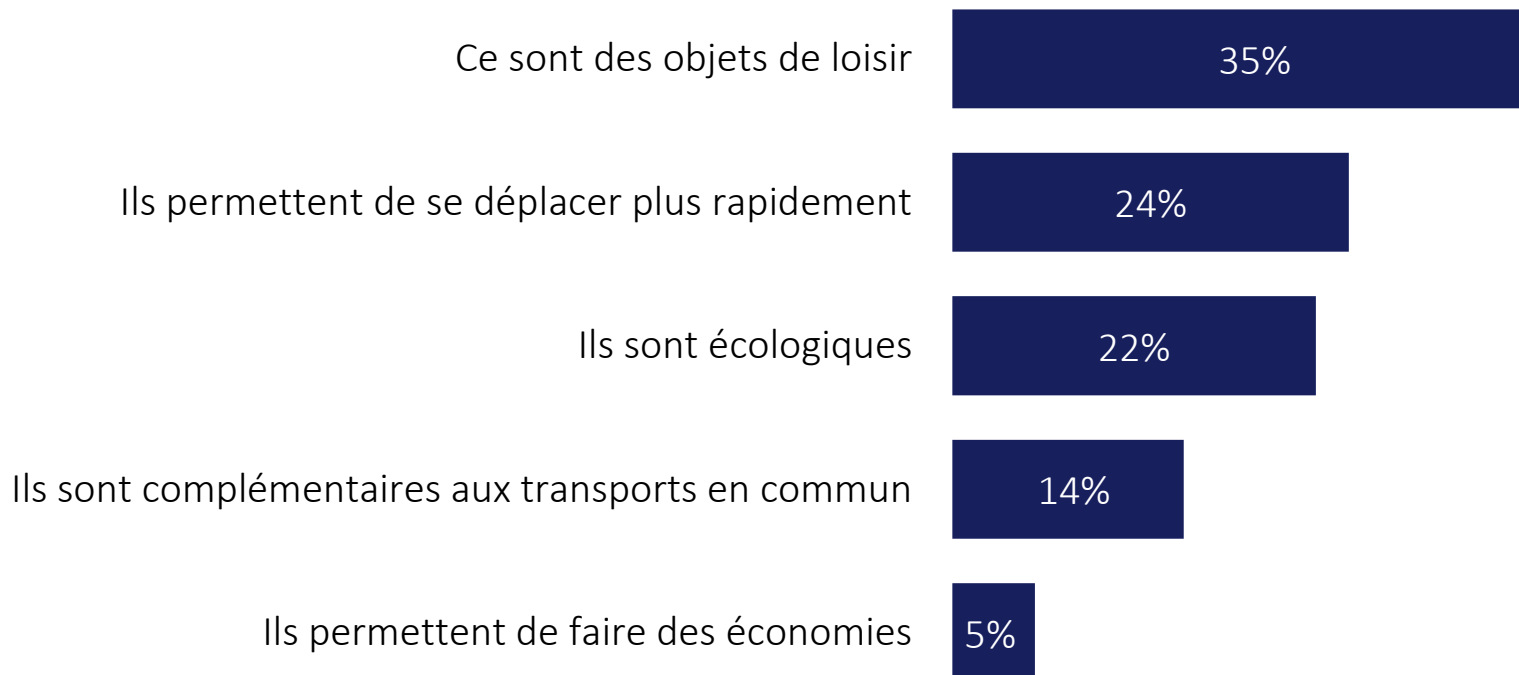
Pour chacun des qualificatifs suivants, dites-nous s'il s'applique plutôt bien ou plutôt mal à ces nouveaux véhicules électriques individuels :



Principal avantage de ces nouveaux véhicules électriques individuels



Et selon-vous quel est le principal avantage de ces nouveaux véhicules électriques individuels ?

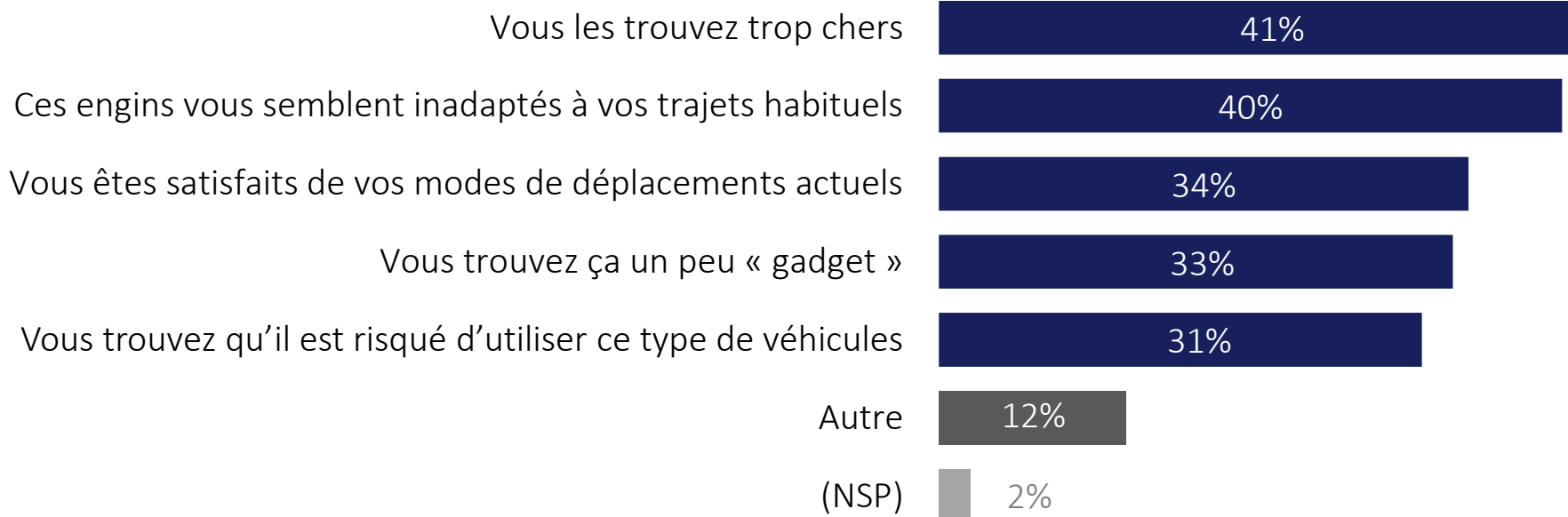


Freins à l'utilisation de ces nouveaux véhicules électriques individuels



À ceux qui n'utilisent pas ces nouveaux véhicules et n'ont pas l'intention de les utiliser : Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas l'intention d'utiliser ces nouveaux véhicules électriques individuels ?

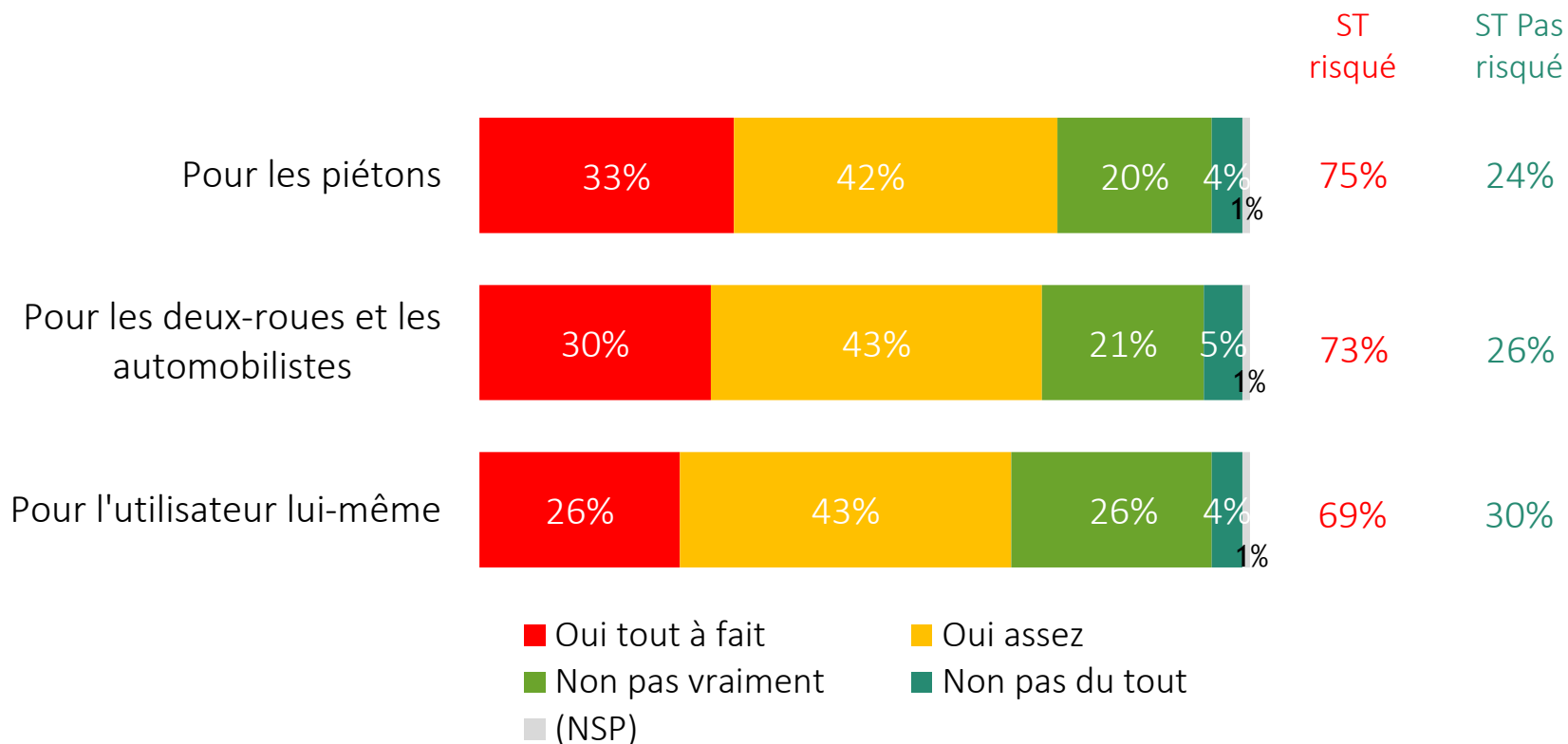
Plusieurs réponses possibles



Risques que présentent ces nouveaux véhicules électriques individuels



Vous personnellement, jugez-vous ces nouveaux véhicules électriques individuels risqués...



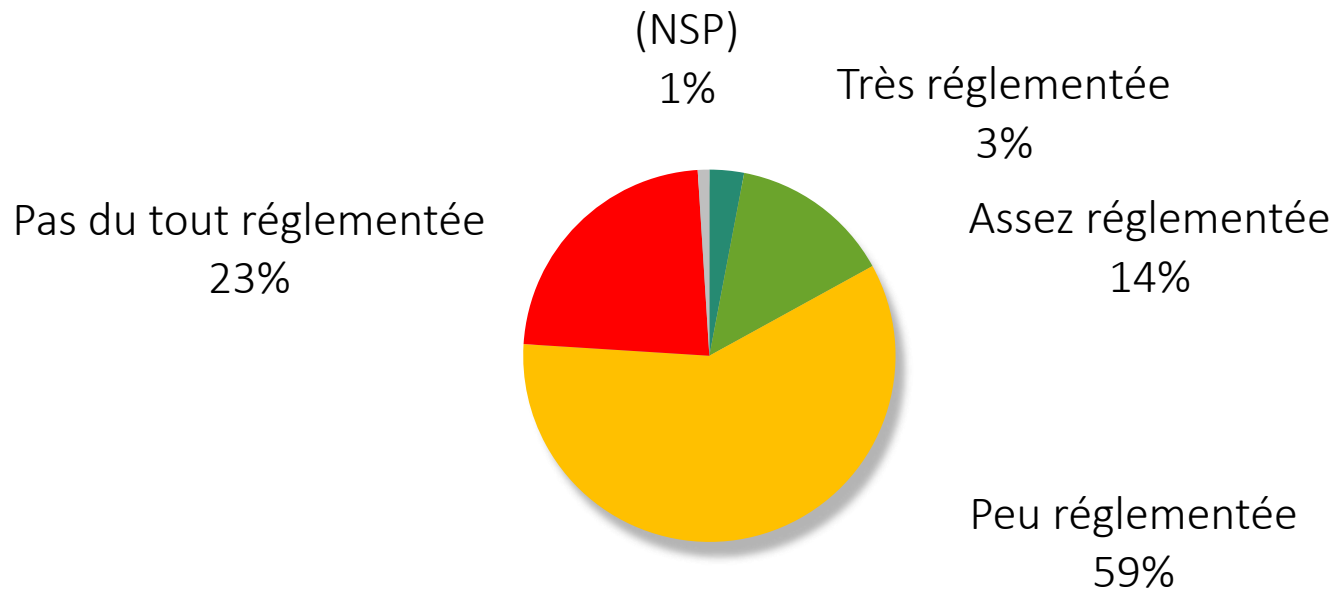
Niveau de réglementation perçue de l'utilisation des nouveaux véhicules électriques individuels



Vous-même, d'après ce que vous en savez, pensez-vous que l'utilisation de ces nouveaux véhicules électriques individuels est très, assez, peu ou pas du tout réglementée ?

ST Pas réglementée : 82%

ST Réglementée : 17%



Connaissance des règles applicables aux nouveaux véhicules électriques individuels



Pour chacune des affirmations suivantes sur les nouveaux véhicules électriques individuels, dites-nous si, selon vous, elle est vraie ou fausse ?

Les points sur lesquels les Français ont raison...

VRAI

La circulation sur les pistes cyclables est tolérée

74%

25%

1%

VRAI

Il faut forcément déclarer l'utilisation de ces véhicules à son assureur

51%

48%

1%

Les points sur lesquels les Français ont tort...

VRAI

L'usage des écouteurs ou du casque (téléphone, musique...) est toléré lorsqu'on utilise un nouveau véhicule électrique individuel

32%

67%

1%

FAUX

Le port du casque est obligatoire

56%

43%

1%

FAUX

Les usagers doivent circuler sur la chaussée et non sur le trottoir

53%

46%

1%

■ Vrai ■ Faux ■ (NSP)

Être couvert par ses assurances existantes en cas d'accident en véhicule électrique individuel

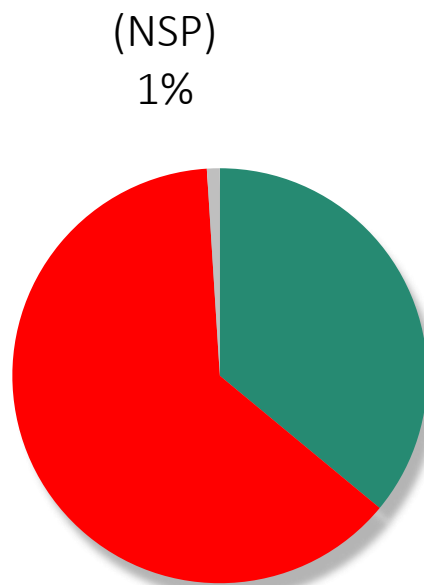


Pensez-vous que si vous avez un accident en conduisant un véhicule électrique individuel vous êtes forcément couvert avec vos assurances existantes (habitation ou automobile) ?

Bonne réponse :

Les assurances existantes ne couvrent pas forcément les Français en cas d'accident s'ils conduisent un véhicule électrique individuel

Non
63%



Oui
36%